

21/05/2015 France Futur : élargissement de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement de la SICAV France Futur va être élargi à compter du 27/05/2015 afin de donner plus de flexibilité et tenir compte de l'évolution des marchés. Ainsi, l'équipe de gestion pourra investir dans les sociétés de l'indice de référence, sans limite de capitalisation, et dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations hors indice. Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de la part de l'actionnaire, la catégorie AMF et le profil de risque et de rendement (SRRI maintenu à 6, sur une échelle de risque graduée de 1 à 7) de la SICAV sont inchangés.